

H-France Review Vol. 17 (June 2017), No. 87

Thierry Dutour, *Sous l'empire du bien. "Bonnes Gens" et pacte social (XIII^e-XV^e siècle)*. Paris: Classiques Garnier, 2015. Bibliothèque d'histoire médiévale 13. 697 pp. Notes, bibliography, and indexes. 59.00€. (pb). ISBN 978-2-8124-3536-2.

Réponse d'auteur de Thierry Dutour, Université Paris-Sorbonne.

Ellen Wurtzel a fait bénéficier mon livre d'une lecture attentive et critique, scrupuleuse et nuancée, de nature à nourrir un échange fructueux : qu'elle en soit chaleureusement remerciée. Je remercie aussi les éditeurs de *H-France* de me donner l'opportunité d'aborder les questions qu'elle pose dans son compte-rendu.

Je présenterai ici des réflexions suscitées par ses observations et particulièrement les deux dernières, qui me serviront de point de départ : pour elle une « omission in the discussion of social identity was the importance of gender (although the existence of prudfemmes was noted) » et par ailleurs elle souligne que « his approach [de l'auteur] has the effect, perhaps inevitable, of de-emphasizing changes over time and differentiation across region and population ». De fait la prise en considération de « the importance of gender », celle du changement et celle des différences entre régions obéit dans mon ouvrage, en raison de l'objet de celui-ci, à une logique qui conduit à en souligner certains aspects, de préférence à d'autres.

L'objet premier de mon enquête est un sens partagé. Il est saisissable par l'étude d'une pratique du langage, et commun aux utilisateurs de ce langage. La pensée, en tant qu'elle est pensée de quelque chose (au sens de proposition relative à ce quelque chose), échappe à la subjectivité incommunicable des impressions sensibles dans la mesure où elle est « l'acte de signifier quelque chose au moyen des mots ou l'acte de comprendre des mots, [elle est] le sens public des propositions que les hommes forment lorsqu'ils pensent ». [1] Or les mots qu'emploie un locuteur ne sont pas les siens : ils appartiennent à tous car « le sens est attaché aux mots, non en vertu d'une opération du sujet, mais en vertu des règles publiques qui président aussi bien à l'apprentissage des mots qu'à leur usage dans une communauté linguistique donnée ». [2] Le locuteur est acteur ; il agit avec les autres, en société et non seul ; son action prend sens dans la mesure où autrui peut la comprendre et ne peut avoir lieu si celui qui agit ne comprend pas les autres. L'ensemble cohérent, doué de sens, qui permet l'intercompréhension est le langage en tant qu'il exprime un sens public. Ce sens public est celui qui est aperçu par les autres, qui est partagé : il est essentiel car « it is in their language that human beings agree. This is agreement not in opinions, but rather in form of life ». [3] Le langage ordinaire constitue le cercle le plus large du partage du sens et en même temps le dispositif interprétatif le plus largement partagé. Il oriente de façon décisive notre perception du monde, [4] constitue, décrit et interprète faits et situations, [5] finalement dirige le regard vers ce qui paraît digne d'intérêt et le détourne de ce qui ne l'est pas. Pour ces raisons, dans l'espace linguistique de la langue d'oïl, je me suis préoccupé de la pratique ordinaire de l'écrit (donc de l'écrit pratique, en langue vulgaire, dont la diffusion croissante est la grande nouveauté du treizième siècle) qui offre le seul moyen d'approcher la pratique ordinaire de la langue vulgaire.

Pour ces raisons aussi je me suis écarté de la tradition historiographique qui consiste à chercher dans les documents d'archive des faits afin de « montrer ce qui s'est réellement passé », [6] et dans les chroniques, traités, mémoires, la vision du monde des contemporains : car elle conduit à opposer à celle-ci les faits fournis par les documents d'archive et donc à l'anachronisme. Dans les documents d'archive, j'ai cherché des phénomènes, c'est-à-dire la façon dont des faits ont été vus tandis que d'autres ne l'étaient pas, la façon dont ils ont été compris et ont pris sens. Les faits sont rapportés en fonction des catégories de l'appréhension du réel que mettent en œuvre ceux qui les évoquent. Ces catégories sont construites ; elles s'élaborent, se transmettent, évoluent, dans et par le discours. Pour autant elles n'appartiennent pas à un royaume de l'imaginaire : elles sont bien réelles car l'action effective prend appui sur elles et car les acteurs sociaux orientent leur action en fonction du sens partagé qu'elles expriment, qui est le sens conféré à l'expérience pratique. J'ai consacré mon ouvrage à ces catégories et à l'action en société dont elles rendent compte.

Les limites de la place accordée à la question du genre en découlent. Bien sûr elles s'expliquent en partie, et E. Wurtzel le relève scrupuleusement, par le fait que « the social category of *bonnes gens* existed in relation to their public and political roles, almost entirely filled by men ». Mais elles s'expliquent aussi et plus essentiellement par le fait que les écrits pratiques des treizième, quatorzième et quinzième siècles accèdent à l'idée que, dans le discours ordinaire des contemporains, la femme est un homme comme les autres—pourrait-on dire un peu malicieusement—pour tout ce qui ne touche pas à la différenciation des rôles quotidiens en fonction du sexe : pour hommes et femmes, principes de comportement, critères d'attribution d'une estime sociale, sont substantiellement les mêmes, dans un monde qui considère que « nus n'est tenuz à prodome par sa dignité mais par ses œuvres » et, s'agissant des œuvres, qu'il « n'afiert à prodome de faire laide chose de quoi il li convieigne avoir honte ». [7] Rappelons ici que dans la langue française le masculin joue aussi le rôle de genre neutre : ce qu'écrivit Latini dans les deux extraits cités s'applique aux prud'hommes et aux prudes femmes, ces prudes femmes auxquelles (selon un ban échevinal de Mons, en Hainaut, non daté mais promulgué sous le principat du duc Philippe le Bon) on ne manque pas de manifester la considération qui leur est due « en les salluant et faisant révérence comme à preude femme » quand on les croise.

J'ai donc eu à cœur de relever que, si une très vaste littérature insiste aujourd'hui sur le fait que l'honneur féminin consiste en la préservation de la vertu (sexuelle) et de la réputation de la famille, les écrits de la pratique de ces trois siècles complètent cette vision des choses en soulignant que celui qui est prudhomme (comme celle qui est prude femme) respecte les engagements pris en contractant mariage. Ne pas les respecter est attentatoire à l'honneur de l'homme dont le comportement est répréhensible et cela l'est autant que pour une femme—différemment sans doute (ici joue la question du genre) mais autant (ici elle ne joue pas). Et c'est suffisamment attesté par le fait que l'homme concubin ne peut être admis à l'exercice d'un métier. Cela l'exclut d'un pan essentiel de la vie sociale. C'est attesté aussi par des épisodes présentés dans des documents de la pratique judiciaire, par exemple cette lettre de rémission royale du temps du roi de France Charles VI qui nous fait connaître un homme injurié, traité de « ribaud » (putain, débauché) parce qu'« il estoit de commune renommée au païs que ledit Casin, qui est marié et a une bonne prude femme, avoit laissé sa dicte femme et tenoit une autre en concubinage ».

De même, j'ai souligné que les obligations pesant sur les femmes exerçant un métier sont les mêmes que celles qui pèsent sur les hommes, notamment en ceci que, comme les hommes, elles prêtent serment (ce qui est une condition *sine qua non* de l'exercice d'un métier), participent à des assemblées de membres du métier où elles expriment leur avis. Et j'ai relevé que la réprobation pesant sur les comportements peu honorables ne se soucie pas du genre, ce qu'illustre, par exemple, l'ordonnance bien connue du roi de France Jean II en février 1351 sur le travail, la production, le négoce, applicable dans la vicomté de Paris aux oisifs « de quelque estat ou condition qu'ils soient, ayans mestier ou non, soient hommes ou femmes ». A l'inverse la capacité de témoigner, qui implique l'honorabilité découlant de la probité, est reconnue aux femmes et aux hommes : par exemple en Anjou au treizième siècle, on prouve son âge « par prodes hommes et par proues femmes qui sereint bien certains...et le jurreint ». Certes personne

ne contestera que « gender roles and expectations likely influenced the development of this linguistic space and may have even produced tensions within it » mais ils ne sont pas l'objet de mon ouvrage car-- on me pardonnera d'en citer un passage--« cet objet, c'est le sens, dans la mesure où il est partagé, donc ordinaire, banal, commun. L'évolution que je recherche est celle de ce sens partagé. Son rapport à l'événement réside dans la façon dont il en rend compte et lui donne sens. L'événement, la circonstance, l'évolution, qui seront privilégiés sont ceux dont un sens ordinaire rend compte » (pp. 114-115).

Cela vaut pour les évolutions des treizième, quatorzième et quinzième siècles ainsi que pour les différences entre régions et les différences entre villes et campagnes.

L'évolution essentielle est la disparition d'un sens partagé. Elle s'annonce par de multiples signes dans la seconde moitié du quinzième siècle : le langage commun dans lequel un monde se constituait et se reconnaissait se fracture. Le sens des mots change ; de cette évolution silencieuse et obscure, nul ne s'avise. Pourtant, tout est là car c'est une autre façon d'appréhender le monde social et de concevoir la vie en société qui se manifeste dans l'évolution du sens des mots et par l'apparition d'un vocabulaire nouveau. Alors apparaît le problème que mettent plus tard en lumière les guerres de religion et auquel elles donnent une dimension nouvelle : « [This] problem has stemmed from an increasing awareness that reasonable people tend to differ and disagree about the nature of the good life ». [8] Une évolution, un problème : la première précède puis accompagne l'apparition du second et la prise de conscience de son existence. Autant dire que, dès avant les guerres de religion, un monde partagé disparaît peu à peu, quand ce qui inspirait respect et considération ne suscite plus qu'indifférence, bientôt éclats de rire et mépris (ce qui peut inviter à jeter sur le contexte des guerres de religion un regard différent) et c'est cela qu'il me paraît important de souligner.

Quant aux régions, elles sont surtout, dans l'historiographie contemporaine, les Etats, dont l'histoire est devenue la grande affaire des historiens à partir du moment où leur activité est devenue une activité professionnelle donnant lieu au versement d'une rémunération. Timothy Reuter avait fait remarquer que « Early medievalists tend to be international...in the way they think of their early medieval societies as local variations of a generic European society » et que ce point de vue est absent chez les historiens qui étudient les temps postérieurs à l'an mil : il souligne une « retreat into a national Middle Ages for the period after the millennium ». Il avait parfaitement raison, et raison encore de souligner que c'est « because there is also less desire to keep up; it's not an attitude enforced by the community of scholars ». [9] C'est bien dommage. Les historiographies nationales accordent à l'existence de différences interprétées *a posteriori* comme nationales une importance parfois exagérée qui révèle autant des façons différentes d'envisager le passé qu'un passé différent et, dans le même mouvement, elles mettent en valeur le rôle des Etats et de leur construction. Parce que celle-ci débouche sur une conception de l'Etat qui, après les temps médiévaux, repose sur la souveraineté, on s'intéresse à une évolution comprise comme trouvant son aboutissement avec l'absolutisme. A force de l'expliquer, on la présente comme logique, autant dire inévitable et on y voit une dimension majeure de l'existence des hommes aux temps médiévaux.

On fait alors « retreat into a national Middle Ages » dont le grand défaut est d'être largement anachronique. Et quand on s'abstrait de ces différences nationales, c'est pour mettre en valeur le rôle déterminant dans l'évolution de formation sociales particulières, avant tout les villes : mais les différences entre villes et campagnes, en dépit de leur importance, n'interdisent pas durant la période que j'ai considérée qu'existent des conceptions de la vie sociale et politique communes aux citadins et aux ruraux ; on le voit bien, par exemple, avec la notion d'habitant, mieux connue pour les villes que pour les communautés rurales, mais que rien n'autorise à supposer substantiellement différente dans les deux cas. Ou alors, on généralise une évolution propre à une région, promue au rang de type idéal de ce que fut le vrai Moyen Age. [10]

Avec tout cela, on oublie beaucoup de choses qui furent importantes. Lesquelles ?

Premièrement, on oublie l'existence d'espaces linguistiques (à l'exception de l'espace linguistique germanique, mais sa promotion par une partie de la recherche allemande à partir du dix-neuvième siècle relevait de la préoccupation, plus ou moins nationaliste, du présent) et du plus vaste d'entre eux, l'espace linguistique francophone : en tant qu'espace culturel il est à peu près absent de la recherche contemporaine. Qui se souvient que les coutumes de la ville de Dublin ont été mises par écrit en français au treizième siècle ? « Ces sont les leys et les usages de la cité de Diveline, lesqueux chescun cytein doit bien garder...kar il sunt establiz par ancien temps... ». Ou que Beaumanoir a lu, et au moins une fois recopié mot à mot dans ses *Coutumes de Beauvaisis* un passage des *Assises de Jérusalem* dû à Jean d'IBelin, comte de Jaffa et d'Ascalon ? Ou encore que la cathédrale de Nicosie, capitale des Lusignan, rois de Chypre, est l'une des plus remarquables cathédrales gothiques de style français jamais construites ? Qui a jamais fait remarquer qu'aucune anthologie de la poésie française ne retient ne serait-ce qu'un vers parmi les 30000 du *Miroir de l'homme* de John Gower, ni aucune de ses *Cinkante Ballades* ? Et qui prête attention au fait que « in the late 1350s the court of Edward III could claim to be the centre of the French-speaking world » ? [11] Les différences entre régions, dans l'espace du « French-speaking world », sont flagrantes ; mais cet espace exista. Il me semble que c'est d'abord cela qu'il faut rappeler.

En effet, et deuxièmement, une des principales raisons de l'oubli de cet espace linguistique réside dans l'affirmation d'Etats fondés sur la prétention à l'exclusivité de la souveraineté, conçue différemment qu'auparavant (disons, en simplifiant beaucoup bien sûr, que le roi des treizième, quatorzième et quinzième siècles a pour fonction d'incarner et de dire la loi, et que le roi des Temps modernes détient le pouvoir de faire la loi) et bientôt perçus comme nationaux. On oublie donc aussi qu'avant le seizième siècle l'Etat ne se définit pas par la souveraineté, [12] que la citoyenneté n'est pas la nationalité et qu'elle ne le devient pas avant les Temps modernes quand on lie la citoyenneté à cette sujétion au Prince qu'implique la souveraineté telle qu'on la conçoit alors. [13] Et donc on connaît bien Jean de Joinville, l'ami et le biographe de Saint Louis, mais on oublie son frère Geoffroy de Joinville, seigneur de Vaucouleurs, « chief justiciar of Ireland » de 1273 à 1276 et « Marshal of England » en 1297.

Troisièmement, parce que nous raisonnons selon des catégories politiques héritées des Temps modernes, nous ne comprenons pas une pratique politique répandue dans tout l'espace francophone et qui peut être appelée républicaine. On oublie que dans cette pratique les pouvoirs publics ont affaire à ceux sur lesquels ils s'exercent comme à des volontés, auprès desquelles ils ne peuvent se faire valoir que comme puissance légitime d'obliger. [14] Comment ? Telle est la question à laquelle j'ai tâché de répondre, et par ailleurs, dans une autre entreprise, d'intéresser des chercheurs en invitant à remettre en cause les préjugés italo-centristes et atlantistes de l'historiographie contemporaine intéressée par l'idée républicaine. [15] Notons qu'en oubliant ce qui distingue la pratique politique de ces trois siècles de la pratique politique des Temps modernes on oublie aussi, paradoxalement, la grande ligne de continuité entre les temps médiévaux et les temps modernes, qui est la définition de la souveraineté comme pouvoir certes, mais d'obliger des volontés : elle implique de reconnaître face à soi des volontés libres, et Jean-Jacques Rousseau l'avait vu. Aux temps des monarchies absolues, on esquivait cette conséquence inévitable en ayant recours au droit divin des rois, tel qu'il est conçu depuis le courant du seizième siècle : les monarques de droit divin prétendent incarner la figure de Dieu, qui vaut loi et oblige les volontés humaines. [16] Mais c'est au fond un expédient et c'est aussi, comme le démontre de façon lumineuse Marie-France Renoux-Zagamé, une radicalisation. [17]

Quatrièmement nous avons oublié que « the limits of my language mean the limits of my world » — *of my language*, pas d'une région ou d'un royaume. [18] On ne s'avise donc pas que nous avons oublié aussi le sens de mots et d'expressions qui furent des concepts-clefs de la représentation sociale (bonnes gens, prud'hommes). Voilà pourquoi, comme le relève E. Wurtzel, nous faisons un contresens sur la signification de l'expression « bonnes gens » : nous raisonnons en fonction d'une « early modern vision that modern historians have inherited and perpetuated ». La pensée de sens commun dont nous sommes les héritiers est très différente de celle de ces trois siècles. Elle manifeste depuis le seizième siècle une

indifférence croissante à la dimension morale de l'appréhension d'autrui. Celle-ci était tenue pour objet d'une connaissance aux temps que j'ai étudiés mais après elle a été considérée comme l'objet d'une opinion subjective. Cette indifférence témoigne d'une perception de l'univers social devenue commune et formant le cadre de toute appréhension de celui-ci. [19]

Ai-je répondu aux observations d'E. Wurtzel ? Je l'espère, en sachant que de toute façon mon ouvrage sur un point ou un autre est certainement incomplet ; mais si on dit des chats qu'ils ont neuf vies, les historiens n'en ont qu'une—et comme l'a écrit Charles Baudelaire, « l'art est long et le temps est court ». Il me reste donc de toute façon le plaisir de savoir que quelqu'un a choisi mon livre, l'a emmené, l'a invité chez lui, l'a lu en toute bonne foi. C'est, pour le travail d'un auteur, une grande récompense.

NOTES

[1] Stéphane Chauvier, « Le langage, la pensée et les origines de la philosophie analytique » *L'Enseignement philosophique* 51(2001) : 1-20. Citation pp. 16-17.

[2] Chauvier, p. 17.

[3] Ludwig Wittgenstein, *Philosophische Untersuchungen*. 1953 [posthume]; *Philosophical Investigations*, traduit par G. E. M. Anscombe, P. M. S. Hacker, and Joachim Schulte, 4^e édition révisée par P. M. S. Hacker and Joachim Schulte (Oxford: Wiley-Blackwell, 2009), p. 94.

[4] Ainsi que le rappelle Maria Antonaccio, « Moral Truth » dans William Schweiker, éd., *The Blackwell Companion to Religious Ethics* (Oxford: Blackwell, 2005), pp. 27-35.

[5] Hilary Putnam, *Reason, Truth and History* (Cambridge: Cambridge University Press, 1981).

[6] « *Wie es eigentlich gewesen ist* », selon la célèbre formule de Leopold von Ranke, *Geschichten der romanischen und germanischen Völker von 1494 bis 1514*, Leipzig, Sämtliche werke, 1874, Bd. 33-34, p. VII, introduction à l'édition de 1824 (cité par Christophe Bouton, *Le procès de l'histoire : fondements et postérité de l'idéalisme historique de Hegel*, [Paris : Vrin, 2004], p. 187).

[7] Brunetto Latini, *Li Livres dou trésor* (Paris : éd. Polycarpe Chabaille, Imprimerie impériale, 1863), pp. 292, 579.

[8] Charles Larmore, « Political Liberalism » *Political Theory* 18/3(1990): 339-360. Citation p. 340.

[9] Timothy Reuter, « Modern mentalities and medieval polities », dans Janet L. Nelson éd., *Medieval Politics and Modern Mentalities* (Cambridge: Cambridge University Press 2006), pp. 3-18. Citation pp. 5, 6.

[10] Voir par exemple : François-Louis Ganshof, *Qu'est-ce que la féodalité ?* (Bruxelles, Office de publicité, 1944) ; Richard William Southern, *The Making of the Middle Ages* (New Haven: Yale University Press, 1952) ; Robert Bartlett, *The Making of Europe: Conquest, Colonization and Cultural Change, 950-1350* (Princeton: Princeton University Press, 1993).

[11] Michael Bennett, « France in England : AngloFrench Culture in the Reign of Edward III », dans Jocelyn Wogan-Browne, éd., *Language and Culture in Medieval Britain: The French of England, c. 1100-c. 1500*. (York: York Medieval Press/The Boydell Press, 2009), pp. 320-333. Citation p. 327.

[12] Walter Ullmann, *Principles of Government and Politics in the Middle Ages* (Londres : Methuen, 1961) ; Jean-François Courtine, *Nature et empire de la loi. Etudes suaréziennes* (Paris: Vrin, 1999) ; Alan Harding, *Medieval Law and the Foundations of the State* (New York: Oxford University Press, 2002).

[13] Keechang Kim, *Aliens in Medieval Law. The Origins of Modern Citizenship* (Cambridge and New York : Cambridge University Press, 2000) ; Kim Keechang, « L'étranger chez Jean Bodin, l'étranger chez nous » *Revue historique de droit français et étranger*, 76/1(1998) : 75-92.

[14] Susan Reynolds, « The Historiography of the Medieval State » dans Michel Bentley éd., *Companion to Historiography* (Londres et New York: Routledge, 1997), pp. 109-129 ; Susan Reynolds, « Secular Power and Authority in the Middle Ages », dans Huw Pryce and John Watts éd., *Power and Identity in the Middle Ages. Essays in Memory of Rees Davies* (Oxford: Oxford University Press, 2007), pp. 11-22.

[15] Thierry Dutour éd., *Medieval Origins of the Republican Idea* (Varsovie: Center of Historical Research Foundation, 2015).

[16] Arlette Jouanna, *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État (24 août 1572)* (Paris: Gallimard, 2007); *The Saint Bartholomews Day Massacre: The Mysteries of a Crime of State* (Manchester, U.K. and New York, N.Y.: Manchester University Press, 2013).

[17] Marie-France Renoux-Zagamé, *Du droit de Dieu au droit de l'homme*. (Paris : PUF, 2003).

[18] Ludwig Wittgenstein, *Tractatus logico-philosophicus : the German text of Ludwig Wittgenstein's Logisch-philosophische Abhandlung with a new translation*, trad. angl. par D.F. Pears & B.F. McGuinness, introduction de Bertrand Russell (Londres: Routledge & Kegan Paul; New York: The Humanities Press, 1961), proposition 5.6, p. 115.

[19] Voir par exemple Dennis R. Klinck, *Conscience, Equity and the Court of Chancery in Early Modern England* (Farnham, Ashgate Publishing, 2010) : il relève que « at the time when conscience was the informing principle of equity, it was itself an objective notion and therefore not incongruous with law » mais que l'invocation de la conscience du juge suscite depuis le seizième siècle des réticences justifiées par « the apparent rift between the subjectivity of conscience and the necessary objectivity of law » (p. 4).

Thierry Dutour
Université Paris-Sorbonne
dutour@me.com

Copyright © 2017 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for redistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of H-France Review nor re-publication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on H-France Review are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.